

Votre pension, votre avenir



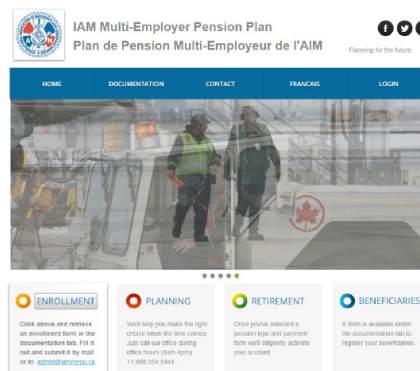
Sommaire

Investissements du Plan de pension :	
Les tenants et les aboutissants	2
En quoi le plan m'est-il important ?	3
Renseignements des participants et Prestations versées	3
À propos du Plan	4
Pensions gouvernementales canadiennes	4



Bienvenue au premier numéro de *Votre pension, votre avenir*, le bulletin d'information périodique concernant votre Plan de pension. Cette publication s'inscrit dans le cadre de l'engagement des fiduciaires à vous fournir des informations importantes à des intervalles plus réguliers sur votre Plan et vos prestations, et à vous aider à mieux comprendre le fonctionnement du Plan et comment celui-ci vous garantit une retraite plus sûre. Nous sommes ouverts à vos opinions sur ce premier numéro, ainsi qu'à vos suggestions pour améliorer les numéros à venir. Nous vous invitons à visiter le site Internet du Plan (iammepp.ca) et à y laisser vos commentaires en cliquant sur l'onglet Contact.

Ce numéro traite des investissements du Plan.



Changement d'adresse de domicile, d'adresse de courriel ou de numéro de téléphone portable?

Tâchez de nous fournir votre adresse de domicile, votre adresse de courriel ou votre numéro de téléphone portable actuels—nous en avons grandement besoin pour communiquer avec vous à propos de vos prestations au titre du Plan et nous assurer que vous receviez ce qui vous est dû. Contactez les administrateurs du Plan : +1.888.354.5444.



Aperçu du Plan Qui sont les fiduciaires ?

- Ray Fisher (précédemment chez Magellan)
- Bruce Nelson (Dominion Motors)
- Stan Pickthall (VPG canadien)
- Dave Ritchie (VPG canadien, à la retraite)

À quelle autorité réglementaire est soumis le Plan ?

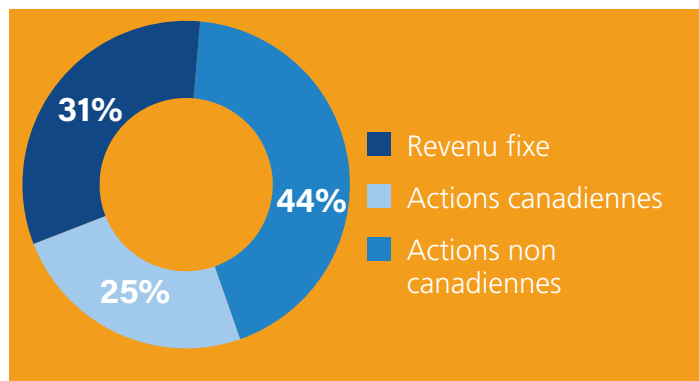
Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

Investissements du Plan de pension : Les tenants et les aboutissants

La rentabilité des investissements est à la base du succès de tout plan de pension. Ce succès a pour point de départ la manière dont les fonds du Plan sont placés.

Actuellement, nous avons engagé un gestionnaire d'investissements en la personne de Letko Brosseau. Au fur et mesure que le Plan prendra de l'ampleur, nous envisagerons des investissements dans d'autres classes d'actifs. Une classe d'actif est une catégorie d'investissement comme les actions, les obligations ou les liquidités. Nous envisageons d'engager d'autres gestionnaires pour ces nouveaux investissements, chacun dans sa spécialité.

The Segal Group est notre consultant en investissement. Segal nous aide à choisir les classes d'actifs dans lesquelles nous souhaitons investir, à déterminer le montant à investir dans chaque classe d'actifs, à répertorier les meilleurs gestionnaires pour chaque classe d'actifs, et à évaluer la performance des gestionnaires dans leurs tâches.



Comment fonctionne le processus d'investissement?

Nous indiquons à notre/nos gestionnaire(s) les classes d'actifs dans lesquelles nous souhaitons que le Plan investisse. Chaque gestionnaire décide de la manière d'investir la part des actifs du Plan que nous lui avons confiée. À titre d'exemple, prenons les actions canadiennes—les actions de sociétés privées canadiennes basées au Canada. La société de gestion des investissements prend toutes les décisions courantes concernant les investissements dans les actions canadiennes, notamment en ce qui concerne les sociétés dans lesquelles le Plan devrait investir et les proportions de tels investissements. Par exemple, le Plan doit-il investir dans les actions de la Banque Royale du

Canada, de la Banque de Montréal ou dans les deux—et dans quelles proportions? Le Plan doit-il investir dans les actions du secteur énergétique? Si oui, dans quelles proportions? Dans les actions du secteur technologique comme celles d'Apple, Google ou Microsoft? Sachez que les fiduciaires ne prennent pas de décisions en matière d'investissement et ne gèrent pas les fonds du Plan.

En fait, lorsque nos sociétés de gestion des investissements prennent des décisions en la matière, elles donnent instruction à CIBC Mellon, notre fiduciaire dépositaire, d'acheter ou de vendre les actions. En d'autres termes, les fonds du Plan sont en réalité gérés par CIBC Mellon. Cela signifie que les sociétés de gestion des investissements indiquent à CIBC Mellon quelles actions négocier (p. ex., « Vendez Google! Achetez Apple! » ...Exactement comme dans les films!). Alors, CIBC Mellon effectue ces opérations et conserve la propriété des certificats d'actions ainsi achetés.

N'est-il pas risqué d'investir dans les actions ?

Oui, il existe un risque inhérent. La valeur des actions peut aussi bien baisser qu'augmenter. Toutefois, historiquement parlant, les actions connaissent une augmentation de valeur sur le long terme et constituent l'une des meilleures classes d'actifs dans laquelle on peut faire fructifier les investissements du Plan. Les fiduciaires travaillent en synergie avec Segal afin de déterminer l'ampleur du risque que le Plan devrait prendre.

Quel est donc le niveau de risque « approprié »?

Il n'existe pas de niveau de risque « approprié », mais le Plan et ses conseillers travaillent d'arrache-pied afin de trouver le juste équilibre entre deux aspects :

- Le besoin de parvenir à un certain taux de rendement afin de verser des prestations aux actuels et futurs retraités et bénéficiaires et
- L'obligation des fiduciaires eu égard à la gestion diligente du Plan.

Le Plan doit prendre certains risques dans sa manière d'investir.

Sans les risques et les éventuels taux de rentabilité plus élevés qui en découlent, les prestations de retraite de nos participants s'amenuiseraient considérablement. Par exemple, si nous réalisons un taux annuel de 6 % en partie grâce aux investissements annuels dans les actions, chaque 1 000 \$ investi dans le Plan passera à 2 000 \$ en moins de 12 ans. Si le Plan ne prend aucun risque—c'est-à-dire si le Plan n'investit pas dans les actions—il réaliserait environ 2 % par an. Alors, ces 1 000 \$ passeront à moins de 1 300 \$ pendant la même période.

Toutefois, les fiduciaires sont conscients que les fonds investis dans le Plan sont les vôtres—ils appartiennent à nos participants, aux retraités et aux bénéficiaires. Cela signifie que les fiduciaires doivent et s'engagent à agir avec une certaine

prudence en matière d'investissement. Investir en vue de payer les prestations de retraite n'est pas synonyme de rechercher les rendements les plus élevés possible—ce serait prendre un trop grand risque. Le but ultime est d'atteindre lentement mais sûrement un niveau de croissance qui puisse permettre au Plan de payer les prestations actuelles et à long terme.

Les fiduciaires nous tiendront-ils au courant des investissements du Plan ?

Les fiduciaires s'engagent à vous informer chaque année sur les actifs dans lesquels le Plan investit, ainsi que sur les gestionnaires des investissements du Plan.

Quel a été le taux de rendement annuel jusqu'ici ?

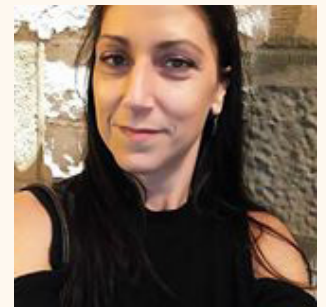
Depuis sa création (en 2013), le Plan a réalisé un taux de rendement annuel moyen de 8,77 %.

En quoi le plan m'est-il important?

Nous avons pensé que vous aimeriez savoir de temps en temps ce que les autres participants pensent du Plan. Pour commencer, nous vous présentons Myranda Bachewich—Intermédiaire financière au Service de remboursement d'Air Canada.

« Bénéficiaire du Plan de Pension Multi-Employeur est un énorme avantage. La plupart d'entre nous doivent penser à cotiser à notre propre REER afin d'épargner en vue de notre retraite, et nous devons déterminer où investir.

Avec le PPME, je sais que je recevrai une prestation cible, et je n'ai pas à gérer personnellement mes investissements. C'est réconfortant de savoir que j'aurai droit à quelque chose lorsque je prendrai ma retraite ! » —*Myranda Bachewich*



Myranda Bachewich,
Intermédiaire
financière - Service de
remboursement, Air Canada.

Renseignement des participants et prestations versées

Pour vous donner un aperçu grandeur nature de la taille et de la situation financière de notre Plan, nous utiliserons cet espace pour vous communiquer des renseignements sur les participants et des informations relatives au versement des prestations. En voici pour l'exercice 2017 :

Nous avons
reçu des
cotisations
s'élevant à
16 130 053 \$

Nous
avons versé
412 362 \$
en prestations

Le nombre
total de
participants
à notre
Plan est de
9 810

7 775
de ces
membres
versent des
cotisations

Notre Site Internet, votre Adresse de courriel

Pour réduire au maximum les frais d'expédition par la poste, nous envisageons d'utiliser davantage le site Internet de notre Plan, iammepp.ca, pour communiquer avec vous, alors veuillez le consulter régulièrement. Vous y trouverez de nombreuses informations sur le Plan.

Nous souhaiterions également communiquer avec vous par courriel. Si vous y consentez, veuillez communiquer aux administrateurs du Plan votre adresse de courriel et les autoriser à utiliser cette adresse plutôt que le courrier ordinaire.

Adresse des administrateurs du Plan :
703-331 Cooper St.
Ottawa, Ontario
Canada K2P 0G5

N° de téléphone : +1.888.354.5444
Fax : +1.613.594.9038

À propos du Plan

Ceci est un Plan de pension multi-employeur, un « PPME ». Le montant des cotisations est fixe, il est généralement estimé à un montant en dollars par heure travaillée et par participant, selon les modalités de la Convention collective. Ainsi, les prestations offertes au titre d'un PPME ne peuvent être garanties ; celles-ci dépendent principalement de la capacité du Plan à générer un certain niveau de revenus de placement.

Dans la mesure où le rendement des placements réel est meilleur ou pire que prévu, les prestations seront ajustées en conséquence.

Pour plus amples détails sur les méthodes utilisées pour calculer vos prestations de retraite, voir la Description sommaire du Plan à l'adresse : iammepp.ca/services.html.

Pensions gouvernementales canadiennes

En tant que travailleur canadien, vous percevez une rente de retraite en vertu du Régime de pensions du Canada (RPC) ou du Régime de rentes du Québec (RRQ), ainsi que du Plan de Pension Multi-Employeur. Toutes les prestations versées par le RPC ou le RRQ s'ajoutent aux prestations que vous recevez du Plan de Pension Multi-Employeur. Certes, les prestations versées par le RPC/RRQ peuvent être importantes, cependant le montant que vous obtiendrez dépendra de la somme que vous avez versée chaque année et du nombre d'années pendant lesquelles elle a été versée. Selon votre situation personnelle, vous pourriez aussi être admissible à d'autres programmes de retraite, notamment la Sécurité de la vieillesse. Pour plus d'informations sur ces programmes, rendez-vous à l'adresse canada.ca/en/services/benefits/publicpensions/cpp.html.



À propos des fiduciaires

Le Plan compte quatre fiduciaires, dont deux issus de l'AIM et les deux autres sont des employeurs participants (employeurs qui versent des cotisations au Plan pour le compte de leurs employés qui y participent). Nous pensons de cette manière avoir des points de vue utiles lors de la prise de décisions de gestion quant au Plan et avoir une bonne maîtrise de nos participants et des entreprises dans lesquelles ils travaillent.

Quelques informations sur la fonction de fiduciaire :

- Cette « tâche » n'est pas rémunérée.
- En vertu de la loi canadienne, les fiduciaires sont responsables de tout ce qui a trait au Plan, et elle les désigne comme propriétaires techniques des actifs du Plan.
- La tâche qui incombe aux fiduciaires est connue sous le nom de « responsabilité fiduciaire ». En votre qualité de fiduciaire, vous contrôlez certaines activités au profit d'autrui. C'est un niveau très élevé en matière de soin et de responsabilité.
- La loi canadienne pertinente stipule que les fiduciaires doivent agir de la même manière qu'une personne qui fait preuve d'une « prudence normale » lorsqu'elle s'occupe des biens de toute autre personne.

